



RNA : W301001795
SIRET : 50966232600016
TVA : FR 46509662326
Code APE : 94.99Z

CONSEIL D'ADMINISTRATION

VENDREDI 20 JANVIER 2023

COMPTE RENDU

Présents

les membres du CA sauf Chantal Roussel, excusée,
+ Mathieu Baty

Ordre du jour

- Organisation du loto
- Remboursement des frais de bénévoles et demande de déclaration d'intérêt général
- Organisation des activités des bénévoles (épicerie)
- Convention avec la mairie et demande pour « établissement recevant du public »
- Discussion avec Matthieu sur la stratégie de demande de subvention et relation avec la mairie

Loto du samedi 4 février, De 10 h à 22 h

Au foyer municipal, la mairie prête le matériel pour le Loto, Léon et Julien se proposent pour crier les numéros. Le programme serait :

- À partir de 10 h dans la cour du foyer : jeux divers pour adultes et enfants.
- Dans l'après-midi vers 14 h et 17 h lotos adultes : 10€ les 5 cartons, entre les deux un loto enfants ;
- à 20 h projection d'un film : faire des propositions...

Évelyne Evin propose des contes pour enfants en fin d'après midi dans la salle de Yoga.

Il y a déjà beaucoup de lots venant surtout de St Jean, on peut encore prospecter sur Anduze ou Alés en particulier pour les enfants et les gagnants des différents jeux.

On pourra manger à midi et le soir, déjà de nombreuses propositions de préparations et de crêpes, il manque des gâteaux sucrés.

Pour la publicité Frank et Mathieu se chargent des affiches, Ils ont contacté Corinne

pour Midi libre et Rocca pour l'information sur le site de la mairie. il faudra distribuer des flyers sur le village.

Remboursement des frais de déplacement des bénévoles et reconnaissance d'intérêt général

La reconnaissance d'intérêt général permet une déduction d'impôt de 66 % pour les dons. Lorsque les bénévoles effectuent des dépenses au titre de leur activité de bénévoles, elles peuvent être considérées comme des dons et donc être partiellement remboursées dans le cadre de la déduction d'impôts, pour les personnes imposables. Un barème fixe le taux de frais de déplacement (0,32 €/km) pour les bénévoles en association. Yves veut bien faire la demande de reconnaissance. La réponse pourrait aller plus vite que ce que le site internet dit (6 mois).

Organisation des bénévoles

Mariette, Marie-Ange et Yves font un grand tableau des fournisseurs regroupés par produit qui sera mis en forme dans un classeur sous forme de fiche par producteurs. Ce classeur existe déjà mais sera actualisé et contiendra pas mal d'informations pour aider les bénévoles qui s'occupent des produits.

Par contre, il est décidé qu'une seule personne sera responsable de la modification des prix sur la caisse. Cyrille se chargera de cette tâche. Mariette ne doit avoir à conseiller que sur la partie commerciale.

La liste des tâches devra être revue et complétée : Walter, Cyrille, Annie (mercredi 15h.)

Il faudra reconvoquer les actifs pour une réunion au cours de laquelle on pourra se répartir les produits.

Convention avec la mairie et demande « d'établissement recevant du public »

Deux volets dans cette demande exigée par la mairie : sécurité et accessibilité.

Se mettre en conformité pour ce qui est de notre domaine. Yves fera, pour la mairie, une liste de ce que l'on peut faire (alarmes incendie, panneaux, sessions de sensibilisation pour les bénévoles). On dispose d'une rampe repliable.

Revoir avec la mairie ce qui est de leur responsabilité et le mettre dans la convention.

Côté convention, on attend la version revue, Jacques confirme qu'ils ont retardé un peu l'envoi du fait d'un planning chargé.

Discussion sur stratégie de subvention et relations avec la mairie

Il faudra s'atteler à un projet viable pour l'été : comment organiser les spectacles , la restauration, les approvisionnements ?

Mathieu souhaite que Chez Mialet soit partie prenante dans un projet plus important de tiers-lieu regroupant plusieurs associations du village ; Projet ambitieux qui permettrait de réhabiliter le bâtiment.

Le CA pense que, pour l'instant notre association ne peut pas être motrice dans ce type de démarche. Par contre, on peut démarre doucement et tenter de mettre en place un service de co-travail.

On doit associer la mairie car on a besoin des bâtiments pour assurer certains services.

Divers

- Hélène propose de recycler les légumes non vendues dans une soupe en fin de semaine, mais elle ne veut pas le faire seule. Le CA est d'accord pour cette initiative, il faut la soumettre sur la liste des actifs pour mobiliser des volontaires.
- Florian (Mas Cambon) propose d'organiser un four à pizza sous le préau et de vendre des pizzas au moins une fois par semaine. Il se paie sur la vente des pizzas et Chez Mialet sur la vente des boissons. Il est prêt à investir dans le matériel nécessaire (~2 000 €) sans solliciter chez Mialet. Le CA est d'accord pour cette initiative.
- Mariette est absente du 6 au 16 Février, il faudra la remplacer pour les factures.

Prochaine réunion du CA **le mardi 7 février à 18h00.**